

G R O U P E  
**AGÉCO**

**PRATIQUES D’AFFAIRES RESPONSABLES :**

**BÂTIR SUR L’EXISTANT POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION  
VERS UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DURABLE**

PRÉSENTÉ À

***Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation***

**Québec** 

RAPPORT FINAL

JUILLET 2022

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

Jean-Michel Couture, analyste principal et responsable du mandat

Simon Nadeau, analyste

Isabelle Charron, experte de contenu

Julie-Anne Chayer, experte de contenu

Catherine Brodeur, experte de contenu

## SOMMAIRE

Dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde, 7 cibles ont été identifiées, dont l'une consiste à augmenter de 5 % d'ici 2025 le taux d'adoption moyen des pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire québécoises.

Ce rapport résulte de travaux engagés par le MAPAQ pour identifier des moyens permettant l'atteinte de cette cible. À partir d'une revue des démarches engagées en matière de développement durable par des organisations du secteur bioalimentaire québécois, ce rapport présente un état de situation visant à fournir un éclairage sur les acquis sur lesquels bâtir afin d'augmenter le taux d'adoption des pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire au Québec. Il s'agit d'un document de référence visant à alimenter les réflexions des partenaires de la politique.

Au total, les démarches de plus de 45 organisations de la production et de la transformation alimentaire, du détail ainsi que de la fourniture d'intrants et œuvrant dans les principaux secteurs de production (porcin, laitier, avicole, bovin, grandes cultures, acéricole, serricole, maraîcher) ont été documentées. Les démarches visées sont celles réalisées depuis 2018 ou encore envisagées d'ici 2025 et ayant une portée québécoise. Seules des informations appartenant au domaine public ont été consultées et rapportées dans le cadre de cette revue.

Les démarches considérées incluent les évaluations de la performance réalisées à l'échelle d'un secteur, d'une filière ou d'un groupe d'entreprises, ainsi que les démarches concertées visant l'établissement de cibles et d'engagements ayant trait aux domaines des pratiques d'affaires responsables. De plus, les cibles et engagements visant des groupes d'entreprises, incluant les objectifs pris par des entreprises individuelles, mais portant sur leurs membres ou leurs chaînes d'approvisionnement ont également été pris en compte.

Le cadre d'analyse ainsi que les constats et pistes d'amélioration sont associés à trois types d'intervention pouvant être déployés dans le cadre d'une démarche en responsabilité d'entreprise (RE), à savoir des « initiatives structurantes », de la « reddition de comptes » et des « engagements » (cf. tableau 1.1).

La revue a permis d'identifier certains constats, notamment le nombre important de bilans de performance réalisés dans le secteur, de même que la diversité des leviers d'action à la disposition des entreprises. Certaines pistes d'amélioration existent pour aller plus loin, dont plusieurs appellent à une plus grande concertation entre les organisations impliquées dans ces initiatives. De plus, la revue des initiatives a mis en lumière que la divulgation de la performance extrafinancière des organisations demeure limitée dans le secteur bioalimentaire québécois. Une reddition de comptes régulière et rigoureuse est pourtant une composante centrale à toute démarche de responsabilité d'entreprise crédible. Il s'agit également d'une pratique pour laquelle les attentes seront en croissance au cours des prochaines années, notamment en ce qui a trait à l'empreinte carbone du système alimentaire. Enfin, la revue met en évidence que, bien que la responsabilité d'entreprise soit généralement citée comme priorité par les organisations du secteur, elle s'inscrit rarement au sein de démarches structurées accompagnées d'objectifs et de plans de mise en œuvre.

Dans l'ensemble, cette revue des démarches a permis de constater qu'il existe un grand nombre d'initiatives mises en place dans le secteur bioalimentaire québécois pour favoriser l'adoption de pratiques d'affaires responsables. Cette situation soulève donc les questions de la possibilité et de la pertinence de bâtir sur ces acquis pour engager le secteur bioalimentaire québécois dans une démarche concertée afin d'augmenter l'adoption de pratiques responsables parmi les entreprises.

Parmi l'ensemble des pistes d'amélioration proposées, le thème de la concertation ressort nettement. Une plus grande concertation des acteurs du secteur bioalimentaire en matière de développement durable pourrait en effet être bénéfique à plusieurs égards, notamment en permettant aux organisations de répondre plus efficacement aux attentes des marchés et des citoyens.

Différentes approches pourraient être privilégiées pour y parvenir. Parmi celles-ci, notons l'importance d'établir une vision commune et de nature « pré-compétitive » en matière de responsabilité d'entreprise. L'établissement de priorités communes favoriserait également un meilleur arrimage des efforts engagés à chaque maillon. De plus, mieux connaître et faire connaître les réalisations déjà en place au sein du secteur peut agir comme source d'inspiration tout en permettant d'apprendre des succès des autres entreprises.

Cette revue des démarches offre ainsi un état des lieux afin de bâtir sur ce qui existe et de faire évoluer le système alimentaire québécois vers une production plus durable et responsable. Il s'agit d'un portrait actuel, mais appelé à être mis à jour afin de mieux suivre l'évolution de la démarche de responsabilité d'entreprise du secteur bioalimentaire québécois dans son ensemble. En somme, en témoignant des initiatives déjà en place, ce rapport met en évidence le potentiel d'accélérer l'adoption de pratiques d'affaires responsables en valorisant ce qui existe grâce à une plus grande concertation au sein du secteur.

**Tableau 1.1**  
**Sommaire des principaux constats et pistes d'amélioration découlant de la revue des démarches identifiées dans le cadre du projet**

Initiatives structurantes	
Constats	Pistes d'amélioration
<p><b><u>Bilans de performance</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. De nombreuses analyses de cycle de vie (ACV) ont été réalisées par les organisations du secteur</li> <li>2. Différents types de bilans de performance sont réalisés dans le secteur bioalimentaire</li> <li>3. Les initiatives sont souvent ponctuelles</li> <li>4. La concertation demeure limitée</li> <li>5. De nombreux bilans sont dressés, mais des études sont rarement rendues publiques</li> </ol> <p><b><u>Leviers d'action</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une grande diversité de leviers sont à la disposition du secteur</li> <li>2. Les leviers sont principalement basés sur les pratiques</li> <li>3. La participation est volontaire et le taux d'adhésion, peu documenté</li> <li>4. Peu d'initiatives visent l'adaptation aux changements climatiques</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'assurer que des bilans représentatifs et à jour soient accessibles à l'échelle des secteurs</li> <li>2. Partager les méthodes et les résultats pour plus de cohérence et d'efficacité</li> <li>3. Valoriser pleinement les résultats pour appuyer la prise de décision</li> <li>4. Assurer une certaine convergence pour éviter les dédoublements et les risques de confusion</li> </ol>
<p><b><u>Reddition de comptes</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une majorité d'organisations communiquent en matière de développement durable</li> <li>2. La reddition de comptes extrafinancière demeure peu répandue</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'accès à de l'information de qualité sur la performance des organisations en matière de responsabilité d'entreprise</li> <li>2. Sensibiliser les organisations aux bonnes pratiques en matière de communication responsable et les outiller dans la collecte et la divulgation d'information sur leur performance</li> </ol>
<p><b><u>Engagements</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La responsabilité d'entreprise est largement citée comme priorité</li> <li>2. Les tables filières ou groupes sectoriels peuvent jouer un rôle particulier dans les démarches des secteurs</li> <li>3. Il existe relativement peu de démarches structurées</li> <li>4. Les engagements climatiques sont rarement accompagnés de plan de mise en œuvre</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager les organisations à se doter de démarches structurées</li> <li>2. Au-delà des engagements, identifier des cibles et objectifs précis</li> <li>3. Assurer une rétroaction quant à l'atteinte ou non des engagements et objectifs</li> <li>4. S'assurer que des plans de mise en œuvre détaillés accompagnent les cibles</li> </ol>

## TABLE DES MATIÈRES

1. Le contexte .....	6
2. Approche .....	8
2.1 Le périmètre .....	8
2.2 Le cadre d'analyse .....	9
3. Constats .....	10
3.1 Les initiatives structurantes .....	10
3.1.1 Les bilans de performance .....	10
3.1.2 Les leviers d'action .....	11
3.2 La reddition de comptes .....	12
3.3 Les engagements .....	12
4. Analyse et perspectives .....	14
4.1 Les pistes d'amélioration .....	14
4.2 Bâtir sur les acquis pour augmenter l'adoption de pratiques responsables .....	15

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Sommaire des principaux constats et pistes d'amélioration découlant de la revue des démarches identifiées dans le cadre du projet .....	iv
---	----

## LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 Aperçu des trois types d'intervention considérés dans la revue des démarches en cours .....	9
Figure 4.1 Les retombées possibles d'une démarche concertée .....	15
Figure 4.2 Les conditions pouvant favoriser les approches concertées .....	16

## 1. LE CONTEXTE

---

La Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde a été élaborée afin de développer un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécois. Cette Politique fixe 7 cibles, dont l'une consiste à augmenter la part des entreprises agricoles et de transformation alimentaire québécoises ayant implanté des pratiques d'affaires responsables. Plus particulièrement, il s'agit d'augmenter de 5 % d'ici 2025 le taux d'adoption moyen des pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire, par rapport à la situation mesurée en 2019<sup>1</sup>.

Dans le cadre de la Politique, les pratiques d'affaires responsables considérées sont celles utilisées par les entreprises qui s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue dans les domaines économique, environnemental, social et de bonne gouvernance. Elles incluent notamment des pratiques qui réduisent les risques pour la santé et l'environnement d'intrants comme les pesticides et les antibiotiques, ainsi que celles ayant un impact sur une diversité d'autres enjeux : eau, changements climatiques et gaz à effet de serre (GES), sols, biodiversité, matières résiduelles et réduction des pertes alimentaires, cohabitation harmonieuse dans les communautés, santé, sécurité et qualité de vie des travailleurs et des entrepreneurs, santé et bien-être des animaux<sup>2</sup>.

Dans le cadre des travaux pour l'identification des moyens permettant l'atteinte de la cible, les partenaires de la Politique ont besoin de bien connaître les initiatives en place et projetées, tant sectorielles que gouvernementales, ainsi que les changements touchant l'environnement d'affaires des entreprises agricoles et de transformation alimentaire, afin de déterminer les meilleures stratégies à adopter pour la faire progresser (Encart 1).

Pour cette raison, le MAPAQ a entrepris de faire réaliser un état de la situation sur les démarches menées par les différents secteurs et maillons visant à appuyer l'adoption de pratiques d'affaires responsables par les entreprises bioalimentaires québécoises. Cet état de situation vise à fournir un éclairage sur les acquis sur lesquels bâtir et à identifier des pistes de collaboration entre les acteurs afin d'augmenter le taux d'adoption des pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire au Québec.

Ce rapport fait état des principaux constats découlant de la revue des démarches identifiées dans le cadre de ce projet. Au total, les démarches de plus de 45 organisations de la production, de la transformation alimentaire, du détail ainsi que de la fourniture d'intrants et œuvrant dans les principaux secteurs de production (porcin, laitier, avicole, bovin, grandes cultures, acéricole, serricole, maraîcher) ont été documentées.

La section 2 décrit l'approche retenue pour documenter et analyser les démarches à l'étude. La section 3 présente quant à elle les principaux faits saillants. La section 4 conclut avec une analyse de certaines avenues envisageables afin d'augmenter le taux d'adoption des pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire au Québec. Il est à noter que ces constats et cette analyse ont fait l'objet d'une présentation lors de la 3<sup>e</sup> rencontre des partenaires de la Politique bioalimentaire qui a eu lieu le 19 mai 2022<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. (2021). Plan d'action 2018-2023 : Pour la réussite de la politique bioalimentaire, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, p. 12. Récupéré de [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO\\_politiquebioalimentaire-planaction2021\\_MAPAQ.pdf?1632325139](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire-planaction2021_MAPAQ.pdf?1632325139)

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec. (2018). Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, p. 17. Récupéré de [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO\\_politiquebioalimentaire\\_MAPAQ.pdf?1549643501](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1549643501)

<sup>3</sup> Groupe AGÉCO. (2022). « Pratiques d'affaires responsables : Bâtir sur l'existant pour accélérer la transition vers un secteur bioalimentaire durable », communication présentée lors de la 3<sup>e</sup> Rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde, 19 mai, Centrexpo Cogeco de Drummondville. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/politique-bioalimentaire/rencontres-partenaires/PR\\_batir\\_existant\\_secteur\\_bioalimentaire\\_durable\\_MAPAQ.pdf?1653075005](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/politique-bioalimentaire/rencontres-partenaires/PR_batir_existant_secteur_bioalimentaire_durable_MAPAQ.pdf?1653075005)

### ENCART 1 : UN CONTEXTE D'AFFAIRES EN CHANGEMENT

L'intérêt porté aux enjeux de durabilité<sup>4</sup> évolue rapidement et celui-ci se traduit par des attentes croissantes à l'endroit des entreprises pour que des actions concrètes soient mises en œuvre au plan social, environnemental et en matière de saine gouvernance (aussi appelés critères ESG). À l'échelle internationale, cet appel à l'action se reflète notamment dans les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU), ainsi que dans les divers engagements pris par les gouvernements, les entreprises et la société civile.

Plusieurs politiques touchant à la durabilité en agroalimentaire ont été introduites au Canada depuis 2018. C'est notamment le cas, à l'échelle fédérale, du plan climatique renforcé qui prévoit la réduction de 30 % des émissions de GES attribuables à l'usage de fertilisants sur les fermes. Au Québec, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) et le Plan pour une économie verte 2030 font partie des principaux outils dont s'est doté le gouvernement pour orienter et soutenir le secteur bioalimentaire dans sa transition vers des modes de production plus durables.

Le secteur financier joue également un rôle croissant dans cette transition. Au plan réglementaire, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont, par exemple, un projet visant à obliger toute entreprise publique à mieux rendre compte des risques climatiques pouvant affecter ses opérations<sup>5</sup>. Les investisseurs accordent également une importance grandissante aux enjeux ESG dans l'évaluation des risques associés à leurs décisions d'investissements.

En réponse à ces tendances, les entreprises du secteur bioalimentaire sont plus que jamais incitées à agir afin de mieux intégrer les facteurs ESG dans le cadre de leurs opérations et de leur stratégie d'affaires. Il s'agit également de tendances devant être prises en compte par le MAPAQ afin d'orienter ses stratégies de soutien aux entreprises en matière de pratiques d'affaires responsables.

<sup>4</sup> Dans le cadre de ce rapport, les termes « développement durable » (DD), « durabilité » et « responsabilité d'entreprise » (RE) sont utilisés de façon interchangeable.

<sup>5</sup> Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (2021). *Consultation : Faits nouveaux concernant l'information liée au changement climatique et Avis de consultation des ACVM – Projet de Norme canadienne 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques*. Récupéré de <https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/valeurs-mobilieres/51-107/2021-10-18/2021oct18-51-107-avis-cons-fr.pdf>

## 2. APPROCHE

---

Ce projet a pour objectif principal d'identifier des démarches en cours visant à appuyer l'adoption de pratiques d'affaires responsables par les entreprises bioalimentaires québécoises afin d'identifier des synergies envisageables, des écarts à combler ainsi que des pistes de collaboration possibles entre différents secteurs et maillons.

Pour ce faire, un périmètre de recherche et d'analyse a été établi en début de projet afin de cadrer la nature et la portée de l'état de la situation à produire. Ce périmètre est décrit à la section 2.1.

Sur la base de ce périmètre, une revue des démarches en cours a été effectuée en collaboration avec l'équipe de projet du MAPAQ. Ces dernières font l'objet d'une description sommaire sous forme de « fiches synthèses » dont le contenu est présenté à la section 2.2.

Il est à noter que cette revue ne constitue pas un recensement des initiatives en cours dans le secteur bioalimentaire québécois. Seules les principales démarches menées par les principaux acteurs du secteur ont été prises en compte. De même, cette revue ne vise pas à fournir une analyse de la pertinence ou de la suffisance des démarches individuelles réalisées par ces organisations. Elle cherche plutôt à dégager des tendances afin de guider le MAPAQ dans ses orientations en vue d'encourager l'adoption des pratiques d'affaires responsables dans le secteur bioalimentaire québécois. Enfin, cette étude n'a pas pour objectif de décrire les approches, les méthodologies ou les outils retenus par les organisations dans le cadre de leurs démarches.

### 2.1 LE PÉRIMÈTRE

#### PÉRIODE VISÉE :

Les démarches visées sont celles réalisées depuis 2018 ou encore envisagées d'ici 2025, et ayant une portée territoriale couvrant le Québec dans son ensemble. Toutefois, les initiatives réalisées avant 2018 ont été considérées lorsqu'elles étaient pertinentes.

#### THÈMES VISÉS :

La revue a pris en compte les domaines économique, environnemental, social et de bonne gouvernance en plus des enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques (adaptation, réduction et captation).

#### DÉMARCHES CONSIDÉRÉES :

Les démarches considérées incluent les évaluations de la performance réalisées à l'échelle d'un secteur, d'une filière ou d'un groupe d'entreprises, ainsi que les démarches concertées visant l'établissement de cibles et d'engagements ayant trait aux domaines des pratiques d'affaires responsables. Ceci inclut notamment les évaluations (ex. : bilans environnementaux), les enquêtes et analyses de bonnes pratiques, ainsi que les démarches concertées (ex. : feuille de route; code de pratiques) ayant trait aux domaines des pratiques d'affaires responsables.

Les cibles et engagements visant des groupes d'entreprises, incluant les objectifs fixés par des entreprises individuelles, mais portant sur leurs membres (ex. : réseau coopératif de Sollio Groupe Coopératif ou d'Agropur) ou sur leurs chaînes d'approvisionnement, ont également été pris en compte.

#### SOURCES UTILISÉES :

Seules des informations appartenant au domaine public ont été consultées et rapportées dans le cadre de cette revue. Des échanges ont eu lieu avec le MAPAQ pour exposer certains enjeux abordés dans le cadre des prérencontres du ministre avec le secteur bioalimentaire et de projets qui ont été ou seront initiés dans le cadre des programmes du MAPAQ.

#### SECTEURS VISÉS :

- **Production** : élevage porcin, laitier, avicole (incl. œufs) ou bovin; grandes cultures (incl. cultures pérennes); acériculture; culture de pommes de terre; serriculture; production maraîchère (en champs).
- **Transformation** : entreprises en transformation, incluant la fabrication d'aliment pour animaux dans les secteurs de production listés précédemment.
- **Détail** : détaillants alimentaires (trois grandes bannières)
- **Intrants** : distribution d'intrants (fertilisants commerciaux, pesticides)

#### SONT EXCLUS DU PÉRIMÈTRE :

- Les démarches individuelles, ponctuelles, ou visant à différencier sur les marchés un groupe d'entreprises (ex. : certification ProTerra d'Uni-Soya, Agriculture raisonnée des Moulins de Soulanges);
- Les outils, politiques ou cahiers de charges ne constituant pas des évaluations ou des engagements particuliers (ex. : code de conduite de fournisseurs, politique d'approvisionnement responsable);
- Les pratiques individuelles (ex. : plan de fertilisation, réduction de la consommation d'énergie, optimisation de la flotte de transport);

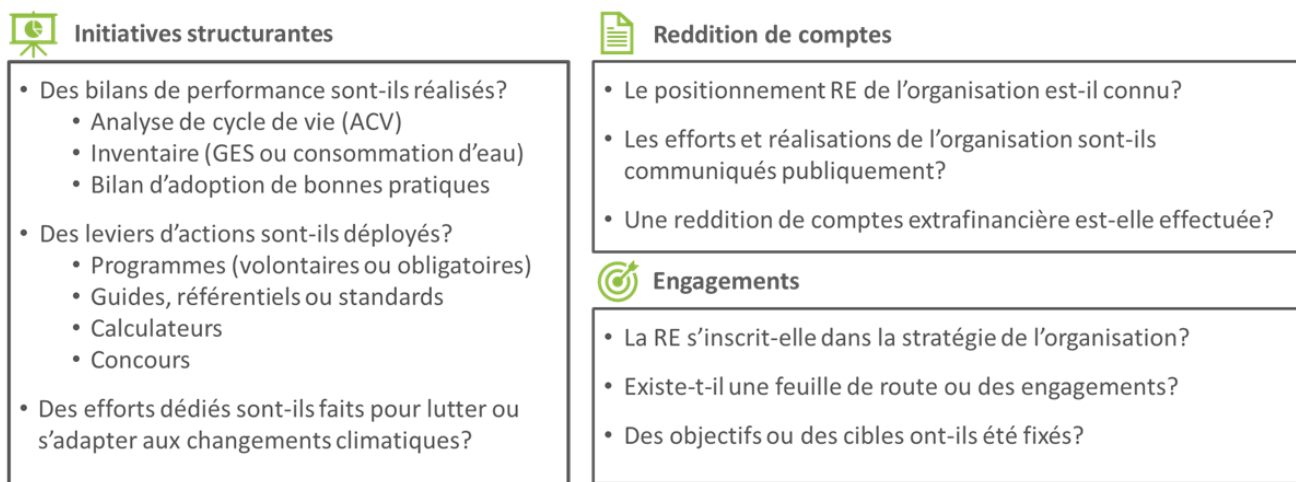


- Les projets de recherche ou les études réalisées par des centres de recherche et ne s'inscrivant pas dans les démarches de développement durable collectives et pilotées à l'échelle de secteurs et de maillons;
- Les programmes gouvernementaux et la réglementation fédérale, provinciale ou municipale;
- Les démarches régionales ou municipales.

## 2.2 LE CADRE D'ANALYSE

Le cadre d'analyse tient compte de trois principaux types d'intervention pouvant être déployée dans le cadre d'une démarche de responsabilité d'entreprise (RE) (cf. Figure 2.1).

**Figure 2.1**  
**Aperçu des trois types d'intervention considérés dans la revue des démarches en cours**



Source : Groupe AGÉCO

### LES INITIATIVES STRUCTURANTES

Les initiatives structurantes incluent d'abord les bilans de performance, tels que les analyses de cycle de vie (ACV), les inventaires (GES ou consommation d'eau) et les profils d'adoption de bonnes pratiques. Les bilans ont pour objectif d'établir une mesure, ou ligne de base, à partir de laquelle une organisation peut évaluer sa performance, identifier des pistes d'amélioration, fixer des objectifs et établir une feuille de route.

S'ajoutent aux bilans les leviers d'action permettant d'améliorer la performance globale d'une organisation en encourageant l'adoption de meilleures pratiques responsables. Les leviers d'action incluent, entre autres, les programmes (volontaires ou obligatoires), les certifications, les calculateurs et les concours créés et mis à la disposition des entreprises afin d'encourager l'adoption de pratiques d'affaires responsables.

### LA REDDITION DE COMPTES

La reddition de comptes extrafinancière consiste à divulguer de manière claire et concise de l'information matérielle aux différentes parties prenantes. Une reddition de comptes de qualité se doit d'être réalisée de manière fréquente et être structurée selon des standards reconnus (par exemple, ceux de la Global Reporting Initiative – GRI ou de la Sustainability Accounting Standards Board – SASB).

La revue des démarches a ainsi visé à documenter si et comment les organisations font connaître leur positionnement en matière de responsabilité d'entreprise et si une reddition de comptes extrafinancière est effectuée.

### LES ENGAGEMENTS

La troisième composante considérée est l'existence d'engagements en matière de responsabilité d'entreprise au sein de l'organisation. Au-delà des bilans et de la reddition de comptes, la présence d'engagement est essentielle afin que l'organisation se dote de l'ambition et des moyens nécessaires pour améliorer sa performance.

La revue des démarches s'est ainsi intéressée à l'existence de plans, d'objectifs ou encore de cibles relatifs à la responsabilité d'entreprise au sein des organisations visées.

### 3. CONSTATS

---

Cette section fait état des principaux constats et faits saillants découlant de la revue des démarches en cours visant à appuyer l'adoption de pratiques d'affaires responsables par les entreprises bioalimentaires québécoises.

Ces constats sont rapportés selon les 3 types d'intervention considérés dans l'analyse.

Rappelons que l'objectif de cette revue n'est pas d'évaluer la pertinence ou la suffisance des démarches particulières des organisations ni de les comparer entre elles. Il s'agit plutôt de dégager des tendances et de mettre en valeur les efforts particuliers engagés par les organisations du secteur afin d'inspirer les autres dans leur démarche.

#### 3.1 LES INITIATIVES STRUCTURANTES

##### 3.1.1 LES BILANS DE PERFORMANCE

###### **CONSTAT #1 : DE NOMBREUSES ANALYSES DE CYCLE DE VIE (ACV) ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES ORGANISATIONS DU SECTEUR**

Les ACV de produits constituent le principal type de bilan de performance réalisé par les organisations du secteur. Parmi l'ensemble des organisations considérées, plus d'une dizaine ont réalisé une ACV au cours des dernières années. Ces bilans couvrent les principaux secteurs de production animale et végétale. Les principaux indicateurs considérés sont les émissions de GES et l'eau consommée. Puisqu'il s'agit principalement d'ACV de produits, ces résultats sont rapportés par unité de production (ex. : grammes de CO<sub>2</sub> équivalent par kg de produit).

Plusieurs de ces ACV ont été menées à l'échelle nationale plutôt que québécoise. Les résultats reflètent donc une moyenne nationale, bien que des résultats régionaux ou provinciaux puissent également être mesurés, mais avec une représentativité parfois moindre.

Ces ACV sont principalement réalisées à l'échelle de la production. Dans le cas des productions animales, les étapes de première transformation (ex. : abattage) sont parfois incluses. Les résultats générés à l'échelle de la production permettent par ailleurs aux autres intervenants situés en aval d'utiliser des données représentatives et robustes pour évaluer la performance de leurs propres gammes de produits transformés.

Notons que certaines organisations du secteur en sont aujourd'hui à mettre à jour des bilans réalisés par le passé. C'est le cas notamment des Éleveurs de porcs du Québec, qui ont mis à jour leur ACV à deux reprises depuis leur première évaluation en 2010. Ces mises à jour permettent de suivre l'évolution des résultats et d'évaluer si les efforts déployés par le secteur afin de réduire les émissions ont porté fruit. Ces mises à jour successives sont également l'occasion de raffiner les données et les modèles de calculs utilisés, améliorant d'autant la précision des résultats.

###### **CONSTAT #2 : DIFFÉRENTS TYPES DE BILANS DE PERFORMANCE SONT RÉALISÉS DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE**

En plus des ACV, d'autres types de bilans peuvent être menés par les organisations du secteur bioalimentaire. Parmi ceux-ci, soulignons les bilans GES ou de consommation d'eau. Ces bilans se comparent aux ACV dans la mesure où ils mesurent l'impact environnemental d'une organisation. Ils se distinguent toutefois par le périmètre visé et la méthodologie utilisée pour calculer cet impact.

Les bilans GES ou de consommation d'eau sont principalement réalisés à l'échelle des entreprises individuelles, surtout dans le secteur de la transformation et du détail, dans le but d'établir des cibles et des plans de réduction.

Les bilans d'adoption de bonnes pratiques (aussi nommés bilans socioéconomiques) constituent une autre forme de bilans réalisés dans le secteur. Ce type de bilans vise à documenter le taux d'adoption de bonnes pratiques par les organisations visées. Ces évaluations souvent de nature semi-quantitative et sont complémentaires aux ACV, et elles permettent de fournir aux organisations un regard d'ensemble de leur performance. D'ailleurs, plusieurs organisations réalisent ce genre de bilans de façon concomitante. Contrairement aux ACV ou aux bilans GES, la réalisation de bilans de bonnes pratiques ne suit pas de normes particulières. Les sujets visés et le périmètre couvert varient donc d'une étude à l'autre.

Les bilans de bonnes pratiques sont principalement réalisés par des organisations cherchant à documenter la performance de leurs membres à l'échelle sectorielle. Ils reposent généralement sur la réalisation de sondages auprès des entreprises afin de documenter les pratiques qui ne pourraient l'être autrement.

D'autres types de bilans ont été réalisés dans le secteur bioalimentaire au cours des années. Parmi les exemples documentés, soulignons l'évaluation des biens et services écosystémiques (BSE) associés aux érablières du Québec et des pratiques de gestion réalisée en 2016.

###### **CONSTAT #3 : LES INITIATIVES SONT SOUVENT PONCTUELLES**

Bien que certaines organisations se soient engagées dans des démarches d'évaluation régulière de leur performance (généralement aux 5 ans), la plupart des bilans répertoriés dans le cadre de ce projet ont été menés de façon ponctuelle. Les organisations mettant à jour leurs bilans de performance sont généralement celles qui utilisent ces résultats pour suivre leur plan d'action en matière de responsabilité d'entreprise.

#### **CONSTAT #4 : LA CONCERTATION DEMEURE LIMITÉE**

Certaines organisations du secteur collaborent dans le cadre de tables rondes ou sous la responsabilité d'associations pour mener de façon conjointe et concertée la réalisation de bilans. C'est le cas notamment de la Table ronde canadienne pour la production durable de bœuf. Toutefois, il faut souligner qu'une part significative des bilans répertoriés dans le cadre de ce mandat ont été menés individuellement par des organisations du secteur. Une plus grande concertation dans la réalisation de ces études serait toutefois l'occasion de faciliter le partage d'information, de développer une compréhension commune des résultats et de développer des feuilles de route conjointes pour améliorer la performance dans le temps.

Le projet piloté par le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) consistant à mettre à jour des données ACV sur la production laitière québécoise et à élaborer un plan d'action concerté de la filière laitière québécoise est un exemple d'un tel travail de concertation.

#### **CONSTAT #5 : DE NOMBREUX BILANS SONT DRESSÉS, MAIS LES ÉTUDES SONT RAREMENT RENDUES PUBLIQUES**

De nombreux bilans de performance ont été réalisés dans le secteur bioalimentaire au cours des années. Toutefois, seuls les faits saillants sont généralement communiqués publiquement. Les études complètes, incluant la méthodologie, les sources considérées et les résultats détaillés, sont rarement mises à la disposition du public. Davantage de transparence permettrait de faciliter la diffusion des résultats et la mise en commun des efforts des organisations du secteur souhaitant s'engager dans des démarches similaires.

### **3.1.2 LES LEVIERS D'ACTION**

#### **CONSTAT #1 : UNE GRANDE DIVERSITÉ DE LEVIERS SONT À LA DISPOSITION DU SECTEUR**

L'intérêt porté à la question de la responsabilité d'entreprise en agriculture a mené au développement d'une très large gamme de leviers d'action visant à permettre à des entreprises individuelles ou à des secteurs entiers d'agir en matière de développement durable.

La gamme des outils documentés dans le cadre de cette revue est vaste et inclut des normes, des certifications, des calculateurs et des concours visant à reconnaître les bons coups des entreprises. Plusieurs sont originaires du Québec, d'autres du Canada et certains proviennent de l'international.

Ces leviers explicitement dédiés aux enjeux de la responsabilité d'entreprise s'ajoutent à la liste des programmes, outils et autres ressources mis à la disposition du secteur par les autres intervenants qui viennent en appui aux entreprises de production et de transformation.

Cette diversité offre l'occasion aux entreprises d'accéder à des ressources adaptées à différents besoins. Cependant, elle peut également être une source de confusion et entraîner de l'inefficacité dans les efforts des organisations impliquées. Le manque de cohérence dans la façon dont les concepts sont définis, dont les priorités établies et dont les résultats sont communiqués peut en effet nuire à la crédibilité des leviers d'action offerts et, par conséquent, à leur utilisation par les entreprises. Tout en reconnaissant l'importance de tenir compte des spécificités propres à chaque produit, région ou type d'entreprise, le besoin d'uniformisation est une préoccupation qui gagne en importance à l'échelle nationale et internationale, en particulier en ce qui a trait aux certifications et autres référentiels en matière d'agriculture durable.

#### **CONSTAT #2 : LES LEVIERS SONT PRINCIPALEMENT BASÉS SUR LES PRATIQUES**

La majorité des leviers d'action mis à la disposition des entreprises du secteur bioalimentaire s'intéressent aux pratiques des entreprises, davantage qu'aux résultats de ces pratiques sur l'environnement, notamment. Certains calculateurs développés à l'échelle nationale (ex. : HOLOS, Fermes laitières Plus, l'Outil national d'évaluation de la durabilité environnementale) sont parmi les exceptions. Les coûts de développement et d'utilisation de ces outils, principalement développés pour les entreprises agricoles, expliquent cette moindre présence. Toutefois, il est à noter que les engagements climatiques pris par les entreprises œuvrant en amont et en aval des entreprises agricoles auront pour effet d'accroître la demande pour ce type de résultats quantitatifs, en particulier dans les fermes.

#### **CONSTAT #3 : LA PARTICIPATION EST VOLONTAIRE ET LE TAUX D'ADHÉSION, PEU DOCUMENTÉ**

Outre certaines exceptions, telle que le programme ProAction des Producteurs laitiers du Canada, l'utilisation des différents leviers d'action mis à la disposition du secteur se fait principalement sur une base volontaire à l'échelle des entreprises. L'adhésion dépendra des intérêts commerciaux de l'entreprise ou visera à différencier l'organisation sur un marché ou dans une région donnée dans un souci d'acceptabilité sociale.

Par ailleurs, le taux d'utilisation de ces leviers est rarement documenté ou clairement rapporté par les organisations du secteur. De même, les retombées de leur utilisation, si elles sont mesurées, ne font pas l'objet d'une reddition particulière.

#### **CONSTAT #4 : PEU D'INITIATIVES VISENT L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

La revue des démarches en cours met en évidence qu'il existe relativement peu d'initiatives mises en place par les organisations du secteur et visant précisément l'adaptation aux changements climatiques. La principale initiative dans ce domaine est celle d'Agri-climat, qui permet de mieux comprendre les impacts actuels et futurs des changements climatiques pour les fermes à travers la province en plus de proposer des mesures d'adaptation à adopter.

## 3.2 LA REDDITION DE COMPTES

La reddition de comptes en matière de développement durable consiste à divulguer publiquement de l'information relative à la performance économique, environnementale, sociale et en matière de gouvernance des organisations.

Des normes internationales existent en matière de reddition de comptes extrafinancière, incluant celles de la GRI et de SASB<sup>6</sup>. Ces normes visent à s'assurer que cette reddition de comptes soit menée de façon rigoureuse et soit communiquée de façon appropriée afin d'informer convenablement les parties prenantes des organisations (cf. Encart 2).

Ces normes et les principes sur lesquels elles sont basées offrent des fondations devant être prises en compte par les organisations souhaitant faire état de leur performance en matière de développement durable, quel que soit le type de communication utilisé. Notons que les attentes en matière de reddition de comptes extrafinancière sont appelées à croître au cours des prochaines années, notamment de la part des institutions financières.

### ENCART 2 : LES PRINCIPES DE REDDITION DE COMPTES DE LA GRI

La GRI exige que la reddition de comptes réalisée sur la base de ses normes soit faite en conformité avec un certain nombre de principes relatifs au contenu rapporté et à la qualité de l'information communiquée<sup>7</sup> :

#### Principes relatifs au contenu :

- Prise en compte des parties prenantes
- Contexte de développement durable
- Matérialité
- Exhaustivité

#### Principes relatifs à la qualité de l'information

- Exactitude
- Équilibre
- Clarté
- Comparabilité
- Fiabilité
- Respect des délais

### CONSTAT #1 : UNE MAJORITÉ D'ORGANISATIONS COMMUNIQUENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La majorité des organisations considérées dans cette revue réfèrent à des actions, à des réalisations ou à des engagements relatifs au développement durable, mais ne le font pas selon un cadre de reddition de comptes reconnu. Plusieurs ont des sites Web dédiés à leur démarche en responsabilité d'entreprise ou à certains enjeux précis y étant associés. Les résultats des bilans et les informations relatives aux leviers d'action décrits aux sections précédentes s'y trouvent présentés.

Ce type de communication, largement répandu, ne constitue toutefois pas de la reddition de comptes extrafinancière structurée. Elle ne vise pas à offrir une information matérielle, complète, exacte, à jour et nuancée aux lecteurs sur la performance de l'organisation en matière de développement durable et ne permet pas non plus de le faire.

### CONSTAT #2 : LA REDDITION DE COMPTES EXTRAFINANCIÈRE EST PEU RÉPANDUE

Parmi l'ensemble des organisations recensées, seule une dizaine sont engagées dans une démarche de reddition de comptes extrafinancière structurée. Ces dernières sont principalement des organisations de la transformation et du détail. C'est une situation qui s'explique notamment par l'importance de leurs activités et les attentes de leurs parties prenantes en matière de divulgation de l'information. Une exception notable est la pratique des Éleveurs de porcs du Québec qui ont entrepris une démarche de reddition de comptes sectorielle dès 2014.

## 3.3 LES ENGAGEMENTS

### CONSTAT #1 : LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE EST LARGEMENT CITÉE COMME PRIORITÉ

De manière générale, la responsabilité d'entreprise (ou le développement durable) est citée parmi les priorités des organisations considérées. Cette priorité est toutefois définie avec plus ou moins de précision par les organisations. Certaines peuvent ainsi référer à une interprétation claire et adaptée à leur secteur, tandis que d'autres se limitent à des interprétations plus générales. De même, le caractère stratégique de la responsabilité d'entreprise varie selon la façon dont l'organisation l'intègre à ses opérations. Les entreprises les plus avancées en la matière font de la responsabilité d'entreprise un mode de gestion organisationnelle, là où d'autres se limitent à y référer comme une considération importante à prendre en compte dans leurs opérations.

<sup>6</sup> Le *International Sustainability Standard Board (ISSB)* est une organisation créée dans le but de fournir une base mondiale de normes de divulgation liées au développement durable qui fournissent aux investisseurs et aux autres acteurs des marchés financiers des informations sur les risques et les opportunités liés au développement durable des entreprises, afin de les aider à prendre des décisions éclairées.

<sup>7</sup> GRI. (2016). GRI 101 : Principes généraux, 2016, p. 7. Récupéré de <https://www.globalreporting.org/standards/media/1799/french-gri-101-foundation-2016.pdf>

De nombreuses organisations se sont dotées de feuilles de route listant des engagements pris par l'organisation (ou un groupe d'organisations). Toutefois, ces feuilles de route ne sont généralement pas accompagnées d'objectifs précis ou de cibles quantifiées. De même, elles ne sont généralement pas accompagnées de mécanisme de suivi ou de rétroaction permettant de suivre leur mise en œuvre et leurs retombées.

À noter qu'une dizaine d'organisations réfèrent directement aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies afin d'aligner leur démarche à cet agenda international. À l'échelle québécoise, les principaux secteurs de production se sont aussi dotés d'objectifs (ou d'engagements) clairs dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) ainsi que dans les feuilles de route de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Ces exemples témoignent du caractère structurant des démarches concertées s'appuyant sur des cadres reconnus, que ce soit à l'échelle de l'industrie ou des gouvernements. Ces démarches permettent notamment d'orienter les efforts vers des objectifs communs.

#### **CONSTAT #2 : LES TABLES FILIÈRES OU GROUPES SECTORIELS PEUVENT JOUER UN RÔLE PARTICULIER DANS LES DÉMARCHES DES SECTEURS**

Le secteur bioalimentaire québécois se distingue par l'existence de tables filières dans la majorité des secteurs de production. Ces structures, sans forme juridique propre, regroupent sous la responsabilité du MAPAQ ou d'un acteur du secteur les intervenants clés de la chaîne de valeur. Il s'agit d'un lieu de concertation permettant d'échanger sur les priorités, de prendre des engagements et d'établir des feuilles de route. D'ailleurs, plusieurs secteurs considérés disposent d'un plan stratégique sectoriel réalisé sous l'égide d'une table filière et référant à la responsabilité d'entreprise comme priorité. Toutefois, ces tables de concertation ont une capacité d'action limitée au-delà de leur pouvoir de concertation et d'influence. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un outil collectif à la disposition des entreprises du secteur bioalimentaire du Québec afin d'établir des engagements communs en matière de développement durable.

#### **CONSTAT #3 : IL EXISTE RELATIVEMENT PEU DE DÉMARCHES STRUCTURÉES**

La revue des organisations ciblées dans cette étude met en évidence que relativement peu d'organisations ont mis en place des démarches de responsabilité d'entreprise structurées intégrant des engagements clairs et ambitieux basés sur une évaluation de la performance, établissant des objectifs ou des cibles dont l'atteinte peut être mesurée et proposant un plan d'action concret afin de les atteindre selon un échéancier établi. Des exemples existent toutefois, tant à l'échelle de la production que de la transformation et du détail.

#### **CONSTAT #4 : LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES SONT RAREMENT ACCOMPAGNÉS DE PLANS DE MISE EN ŒUVRE**

De nombreuses organisations du secteur bioalimentaire ont récemment annoncé leur intention de devenir carboneutre d'ici 2030 ou 2050. Toutefois, ces annonces sont rarement accompagnées d'un plan de mise en œuvre indiquant de façon détaillée et crédible la façon dont ces engagements seront respectés. Avec la hausse attendue de ces engagements au cours des prochaines années, une attention particulière devra être apportée aux moyens qui devront être mis de l'avant afin d'atteindre ces cibles pour en assurer la rigueur et la crédibilité.



## 4. ANALYSE ET PERSPECTIVES

---

La revue des démarches en responsabilité d'entreprise des organisations sélectionnées du secteur bioalimentaire québécois a permis de faire ressortir un certain nombre de constats, mais également des pistes d'amélioration. En se basant sur les démarches les plus inspirantes parmi celles répertoriées, il est en effet possible d'identifier certaines tendances et bonnes pratiques ayant le potentiel d'aider à structurer les démarches engagées par tous les secteurs. Ces pistes d'amélioration sont présentées à la section 4.1.

Cette revue a également permis d'engager une réflexion sur la pertinence de miser sur des approches concertées afin de contribuer à augmenter le taux d'adoption des pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire au Québec. Cette réflexion est présentée en guise de conclusion à la présente section.

### 4.1 LES PISTES D'AMÉLIORATION

Les pistes de réflexion sont associées à chacun des trois types d'intervention visés dans le cadre de la revue des démarches en cours.

#### INITIATIVES STRUCTURANTES

La revue a mis en évidence le nombre de bilans de performance réalisés dans le secteur, de même que la diversité des leviers d'action à la disposition des entreprises. Certaines pistes d'amélioration existent toutefois, dont plusieurs appellent à une plus grande concertation entre les organisations impliquées dans ces initiatives.

- **S'assurer que des bilans représentatifs et à jour soient accessibles à l'échelle des secteurs** : établir une mesure initiale est essentiel afin d'identifier les priorités et de suivre dans le temps l'évolution de la performance. Il existe différentes façons d'établir de tels bilans. Ces derniers doivent être adaptés à la réalité de chaque organisation.
- **Partager les méthodes et les résultats pour plus de cohérence et d'efficacité** : plusieurs organisations ont développé au cours des années une expertise dans l'évaluation de leur performance. Une plus grande mise en commun des acquis et des expériences pourrait accroître l'efficacité des organisations à se doter de tels bilans ou à améliorer les résultats des leurs.
- **Valoriser pleinement les résultats pour appuyer la prise de décision** : plusieurs bilans ont été réalisés au cours des années sans avoir été accompagnés d'un plan d'action pour agir sur les points d'amélioration documentés. La réalisation de bilans de performance devrait non seulement être l'occasion de mettre de l'avant des résultats positifs, mais aussi de guider l'établissement de priorités et d'inscrire les organisations dans des démarches d'amélioration continue.
- **Assurer une certaine convergence pour éviter les doublons et les risques de confusion** : il existe un grand nombre d'initiatives visant à promouvoir la responsabilité d'entreprise dans le secteur bioalimentaire, et ce, à la fois à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Cette situation mène parfois à des doublons dans les efforts engagés. Une meilleure prise en compte des initiatives en cours permettrait de tirer profit de synergies et d'augmenter l'alignement et la cohérence entre les différents outils mis à la disposition des entreprises.

#### REDDITION DE COMPTES

Une reddition de comptes régulière et rigoureuse est une composante centrale de toute démarche de responsabilité d'entreprise crédible. La revue a mis en lumière que ce type de divulgation demeure limité à ce jour dans le secteur bioalimentaire québécois, bien qu'il soit appelé à croître dans les prochaines années. Deux pistes d'amélioration sont ainsi suggérées :

- **Favoriser l'accès à de l'information de qualité sur la performance des organisations en matière de responsabilité d'entreprise** : afin de répondre aux attentes des parties prenantes, incluant les partenaires d'affaires et les institutions financières, il est de plus en plus important de pouvoir facilement accéder à de l'information de qualité sur la performance des organisations en matière de responsabilité d'entreprise.
- **Sensibiliser les organisations aux bonnes pratiques en matière de communication responsable et les outiller dans la collecte et la divulgation d'information sur leur performance** : le recours aux cadres et aux normes de reddition de comptes établis peut guider les organisations dans leur approche en matière de divulgation et de communication de leur performance extrafinancière.

#### ENGAGEMENTS

Il ne suffit plus, aujourd'hui, aux organisations et aux entreprises de faire état de leurs efforts et de leurs réalisations en matière de développement durable. Il devient nécessaire qu'elles s'engagent à relever les différents défis qui interpellent le secteur bioalimentaire, et ce, tant au plan économique que social ou environnemental, ainsi qu'à expliquer la façon dont elles y parviendront. Différentes pistes d'amélioration sont ainsi suggérées à la lumière de ce bilan :

- **Encourager les organisations à se doter de démarches structurées** : toute démarche structurée doit s'inscrire dans un processus officiel, impliquant une saine gouvernance et des moyens appropriés pour atteindre les

résultats visés. Il en va de même avec les démarches de responsabilité d'entreprise. Qui plus est, il est important que ces démarches soient cohérentes avec la planification stratégique et le modèle d'affaires de l'organisation afin d'en assurer le succès et l'efficacité.

- **Au-delà des engagements, identifier des cibles et objectifs précis** : doter les organisations de cibles ou d'objectifs précis est un moyen d'orienter les efforts et de s'assurer de faire évoluer positivement la performance d'une organisation ou d'un secteur. L'établissement de cibles et d'objectifs est également l'occasion de réfléchir aux priorités et d'évaluer la capacité de l'organisation à agir sur sa performance.
- **Assurer une rétroaction quant à l'atteinte ou non des engagements et objectifs** : comprendre les raisons ayant permis d'atteindre ou non une cible ou un objectif est essentiel afin d'apporter des ajustements ou des correctifs tout au long de la démarche. Une telle rétroaction requiert des processus internes et des responsables supervisant la mise en œuvre du plan d'action associé aux engagements ou aux objectifs.
- **S'assurer que des plans de mise en œuvre détaillés accompagnent les cibles** : des engagements ou des objectifs qui ne sont pas accompagnés d'un plan d'action ont peu de chance d'être atteints, dans la mesure où ils exigent que des efforts particuliers soient faits pour y parvenir. La préparation de plans d'action détaillés est une autre composante essentielle devant accompagner des engagements en faveur du développement durable.

## 4.2 BÂTIR SUR LES ACQUIS POUR AUGMENTER L'ADOPTION DE PRATIQUES RESPONSABLES

La revue des démarches en cours a permis de constater qu'il existe un grand nombre d'initiatives mises en place dans le secteur bioalimentaire québécois pour favoriser l'adoption de pratiques d'affaires responsables. Néanmoins, plusieurs de ces initiatives sont menées avec une portée limitée et souvent en parallèle et indépendamment les unes des autres.

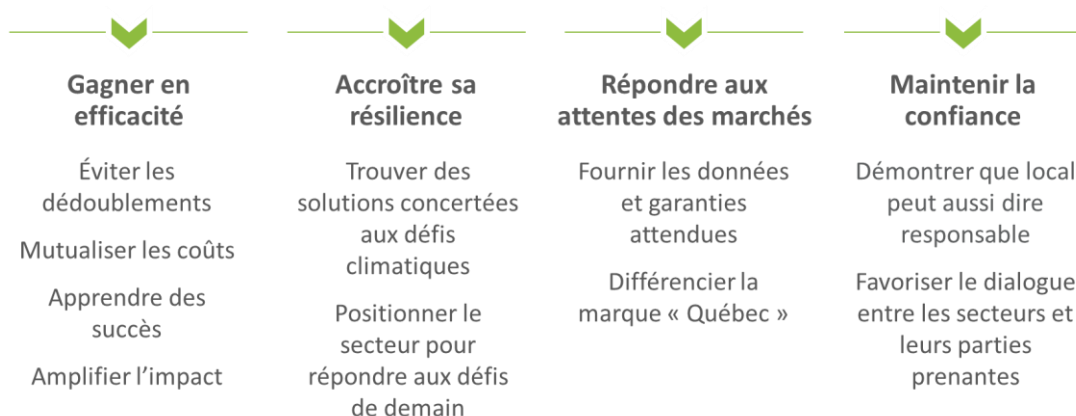
Cette situation soulève donc les questions de la possibilité et de la pertinence de bâtir sur ces acquis pour engager le secteur bioalimentaire québécois dans une démarche concertée afin d'augmenter l'adoption de pratiques responsables parmi les entreprises.

Une telle concertation serait d'autant plus pertinente que plusieurs des défis auxquels les entreprises du secteur bioalimentaire sont confrontées sont communs ou partagés par plusieurs maillons du secteur. C'est le cas notamment des émissions de GES, des enjeux de bien-être animal et de la gestion des emballages. Sans un certain degré de concertation, il est difficile pour les organisations du secteur d'intervenir efficacement.

Une plus grande concertation des acteurs du secteur bioalimentaire en matière de développement durable pourrait donc être bénéfique à plusieurs égards (cf. Figure 4.1). Les gains en efficacité, notamment par la mise en commun des ressources et des apprentissages, seraient parmi les principaux bénéfices envisageables. Des efforts concertés permettraient également de mieux répondre à certains défis dont les solutions peuvent être hors de la portée d'entreprises individuelles, que ce soit dans une perspective régionale ou de chaîne d'approvisionnement.

Dans un contexte où les attentes des marchés et des citoyens vont croissantes à l'endroit des entreprises bioalimentaires, il pourrait également s'agir d'une occasion de mieux y répondre.

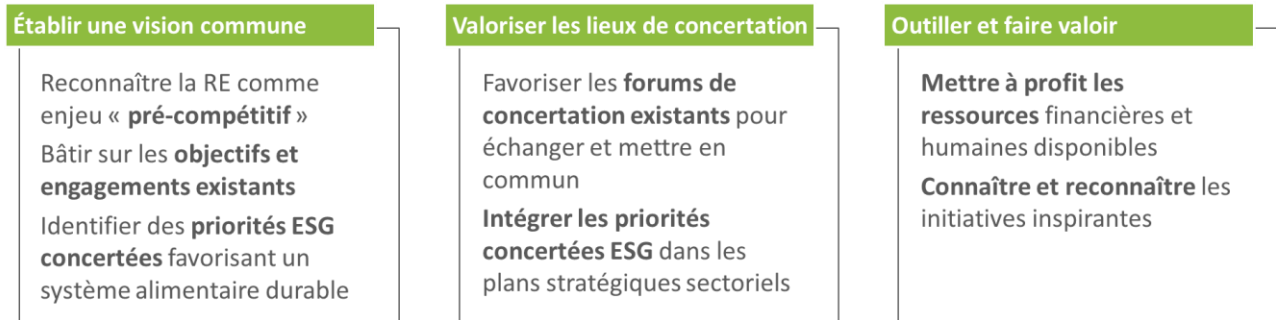
Figure 4.1  
Les retombées possibles d'une démarche concertée



Source : Groupe AGÉCO

Différentes approches pourraient être privilégiées pour y parvenir. Par ailleurs, certaines conditions pourraient faciliter la mise en place d'un tel climat de concertation (cf. Figure 4.2). Parmi celles-ci, notons l'importance d'établir une vision commune et de nature « pré-compétitive » en matière de responsabilité d'entreprise. L'établissement de priorités communes favoriserait également un meilleur arrimage des efforts engagés à chaque maillon.

**Figure 4.2**  
**Les conditions pouvant favoriser les approches concertées**



Source : Groupe AGÉCO

La concertation exige également la présence de lieux de concertation où les acteurs du milieu peuvent partager et mettre en commun. À cet égard, la présence, au Québec, de tables filières et l'existence de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* peuvent être autant d'outils ou de plateformes pouvant être utilisés pour créer ces lieux de concertation.

Une troisième condition essentielle est de mieux connaître et faire connaître les réalisations déjà en place au sein du secteur, afin d'inspirer et de permettre d'apprendre des succès des autres entreprises.

Le contexte d'affaires actuel est propice à l'adoption de pratiques d'affaires responsables au sein du secteur bioalimentaire québécois. Par ailleurs, l'occasion s'offre d'accélérer et de guider ce processus afin de mieux répondre aux enjeux climatiques et aux attentes des citoyens ainsi que des consommateurs. Cette revue des démarches offre ainsi un état des lieux afin de bâtir sur l'existant et de faire évoluer le système alimentaire québécois vers une production plus durable et responsable. Il s'agit d'un portrait actuel, mais appelé à être mis à jour afin de mieux suivre l'évolution de la démarche en responsabilité d'entreprise du secteur bioalimentaire québécois dans son ensemble.